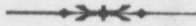


*2*

Professeurs CHARTIER et McLAREN

**Comment relever  
le niveau professionnel**



**How to raise the educational standard  
of professional men**

BY

**Professors McLAREN and CHARTIER**

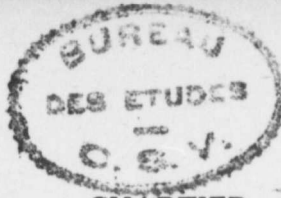
**80  
167**

ARBOUR & DUPONT

MONTREAL

1920

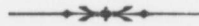
*R*  
*142*



127  
—  
ca

Professeurs CHARTIER et McLAREN

**Comment relever  
le niveau professionnel**



**How to raise the educational standard  
of professional men**

BY

**Professors McLAREN and CHARTIER**

ARBOUR & DUPONT  
MONTREAL  
1920

80  
—  
167

LB 1719

C3

C5

C.2

## COMMENT RELEVER LE NIVEAU PROFESSIONNEL <sup>1</sup>

### I

1. L'examen imposé aux aspirants par les Chambres professionnelles comporte un vaste programme de matières, en général treize en tout. A quoi tendent-elles en exigeant de leurs candidats un pareil examen? Elles veulent s'assurer qu'ils possèdent une culture suffisante acquise après un certain nombre d'années d'études.

Or, que savons-nous de la plupart d'entre eux? Peu leur chaut d'obtenir ou de ne pas obtenir un bon rang pendant leur stage collégial. Ils se hâtent au contraire de quitter le collège et s'inscrivent sur le registre des écoles spéciales de préparation. Là, quelle que soit leur formation première, quels qu'aient été les résultats de leur travail antérieur, on les prépare en un ou deux ans à subir l'examen devant les Chambres. Leur mémoire seule se charge, et encore est-ce en vue de l'examen seulement. Quoi qu'ils aient appris par ce moyen, ils ont vite fait de l'oublier ou de s'en défaire.

Et cependant, pour tout véritable éducateur c'est devenu un truisme, il n'y a qu'un moyen pour un élève d'acquérir des notions générales et la culture d'esprit qui en est la conséquence: c'est de suivre, pendant un certain nombre d'années consécutives, un cours régulier d'études. Une fin pareille ne saurait être atteinte par un gavage comme celui qu'encourage le système actuel d'examens. On peut l'affirmer en toute sécurité: ce système ne conduit nullement au but pour lequel il avait été établi. L'examen tel qu'il est n'assure pas du tout que le candidat possède des connaissances et une culture acquises par un travail continu pendant un certain nombre d'années.

Les défauts de l'examen actuel crèvent les yeux de tous les

---

<sup>1</sup> Etude préparée, à la demande du Collège des chirurgiens-dentistes, par une commission composée du docteur Joseph Nolin, président, du professeur William McLaren (Montreal High School) et du chanoine Emile Chartier (Université de Montréal). Les deux rapports qu'elle comprend ont été rédigés isolément par leurs auteurs. — Le texte français est emprunté à la *Revue canadienne* d'août 1918.



observateurs soucieux. On peut facilement les résumer. Sans doute, l'examen comporte un programme assez vaste de matières; sans doute encore, l'on exige des candidats, sur chacune de ces matières, une épreuve écrite ou orale. Mais ces exigences ne résolvent en rien la question préalable, savoir: de quelle façon les candidats se sont-ils préparés à cet examen? Or, ce n'est pas l'habileté du candidat à se débrouiller en face d'un texte déterminé qui permet de mesurer la valeur de ses connaissances, mais bien cette préparation antérieure.

Tenons bien devant nos yeux cette vérité primordiale et ne nous laissons pas distraire pour le moment par d'autres considérations.

2. Ceci posé, la question est celle-ci: comment arriver à connaître la préparation des candidats? Evidemment, la solution doit avoir pour résultat essentiel d'encourager les candidats futurs à demeurer dans les écoles ou collèges jusqu'à ce qu'ils soient en état d'entreprendre leurs études professionnelles. Elle doit aussi, et par ricochet, les empêcher de les quitter pour suivre une école spéciale de préparation.

La solution idéale consisterait sans doute à exiger un diplôme de bachelier ès arts de tous les candidats. Ce diplôme serait la garantie absolue de leur préparation sérieuse et de leur compétence réelle. Malheureusement, si l'on peut tendre graduellement à cet idéal, l'atteindre du premier coup ne serait ni possible ni juste. Le nombre de ceux qui se présentent aux études professionnelles serait réduit d'un seul coup. Il faudrait attendre bien des années avant de voir se rétablir un recrutement normal. En justice, il semble impossible d'imposer aujourd'hui à tous les candidats un cours complet d'études.

Mais ne serions-nous pas parfaitement justifiables, et ce serait là résoudre le problème, de traiter plus favorablement ceux qui seraient demeurés au collège pendant un certain nombre d'années et de tenir la dragée haute à ceux qui s'exemptent de ces années d'études en recourant aux écoles spéciales de préparation ?

Rappelons-nous notre but: avoir des candidats qui ont fait des études sérieuses. Dès lors les Chambres professionnelles ne pourraient-elles pas, par exemple, faire savoir qu'à partir, mettons, de

1921, elles admettront sans autre examen préalable un candidat qui prouvera, au moyen d'un certificat, que pendant tant d'années il a suivi tous les cours d'un collège et en a subi avec succès tous les examens? Au contraire, le candidat dépourvu de cette attestation devrait non seulement se présenter à l'examen prescrit par elles, mais encore attendre, pour le faire, d'avoir atteint un âge déterminé. Un règlement pareil aurait pour effet d'engager les élèves, en vue de leur propre intérêt, à demeurer dans les collèges et à y travailler ferme pour se munir des titres exigés d'eux.

3. Admettons que cette solution est celle qui répond le mieux aux besoins. Il reste à fixer le nombre d'années de cours qu'il convient d'imposer aux futurs candidats.

Il n'y a pas à en douter: quand bien même on se contenterait de réclamer le certificat français ou anglais de *High School* (les quatre premières années du cours classique français), on aurait déjà fait un grand pas. Le candidat ainsi diplômé serait encore bien supérieur au candidat qui se présente avec le certificat professionnel d'admission, en ce qui concerne la culture générale et la formation acquise par un cours régulier d'études.

Mais une exigence aussi restreinte ne produirait pas tous les bons résultats que l'on peut obtenir, même si on ne cherche que le moindre degré de perfection. Les écoliers (élèves des *High Schools* ou des quatre premières années du cours classique) ne sont pas préparés, comme tels, à retirer des études professionnelles tout le fruit qu'ils en doivent tirer. Ils sont encore trop habitués au régime de la classe surveillée et de l'étude organisée jusque dans les détails. Ils n'ont pas acquis la pratique de l'étude indépendante. Or, il importe que les étudiants dans les écoles professionnelles soient déjà initiés aux méthodes proprement universitaires, autant que celles-ci se distinguent des méthodes uniquement collégiales.

Si l'on tient compte de ce résultat capital, la conclusion s'impose. Le moins que l'on puisse exiger, comme nombre d'années d'études, ce sont les cinq premières années de l'enseignement secondaire, soit les quatre années de *High School* ou les quatre premières années du cours classique français, plus la première année du *College* ou *Arts' Course* ou la classe de *belles-lettres* des collèges français.

Un candidat dont le certificat collégial attesterait qu'il a subi avec succès tous ses examens pendant cette période posséderait toutes les conditions qui semblent désirables. En outre, il aurait traversé le pont qui sépare l'enseignement proprement scolaire de l'enseignement universitaire. Il connaîtrait la différence entre une salle de classe et une salle de conférences. Il serait donc mieux préparé à retirer immédiatement le plus grand profit de ses études professionnelles.

Voilà les motifs pour lesquels le rapporteur et son collègue en sont arrivés à la solution qu'ils proposent. Ils souhaitent que l'on finisse par exiger, comme certificat d'aptitude à l'exercice d'une profession quelconque, le diplôme de bachelier ès arts. En attendant, on imposerait d'abord cinq années d'études collégiales; puis, après un certain nombre d'années, on augmenterait cette exigence jusqu'à imposer enfin le cours complet. Graduellement, on atteindrait ainsi le but envié sans nuire au recrutement nécessaire des écoles professionnelles, sans modifier trop brusquement le caractère et les conditions de l'admission à ces écoles. Après six ou sept années, par une ascension facile, on serait parvenu à prescrire le baccalauréat ès arts comme la condition indispensable.

4. Le comité n'avait pas, pour cette fois, à délibérer sur d'autres questions que celle-ci. Si on l'avait chargé de reviser le programme actuel de l'examen d'admission, il aurait été tenté de proposer la suppression de certaines matières, parce que leur présence dans le programme encourage les aspirants à s'inscrire aux écoles spéciales de préparation.

Ainsi, en comparant les cours d'études des collèges anglais et français, depuis la première des huit années jusqu'à la conquête du diplôme de bachelier ès arts, ils ont constaté que la philosophie par exemple n'est pas enseignée avant la septième année du cours classique français ou la troisième année du *College Course* anglais. Mais, à partir de là, elle figure au programme de l'un comme de l'autre cours. Or, les candidats qui arrivent actuellement, bien loin d'avoir accompli la troisième année du *College Course* anglais ou la septième année du cours français, n'ont pas même achevé les études du *High School* ou les quatre premières années du cours français. En conséquence, il semble illogique de maintenir au programme une ma-

tière dont l'enseignement est reporté si loin dans le cours d'études. Pour les mêmes raisons, la même observation s'applique également à la botanique.

Seulement, et d'une part, cette revision du programme n'est pas en cause pour le moment. D'autre part, le vrai problème à résoudre, c'est celui de savoir comment assurer à la profession des candidats qui aient fait des études régulières pendant au moins un certain nombre d'années. Or, le maintien au programme de matières aussi profondes aurait pour effet de détourner de leur intention ceux qui seraient tentés d'abandonner trop tôt le cours d'études pour courir le risque de conquérir le certificat professionnel. En conséquence, il semblerait opportun de les y conserver. Sans doute, il s'ensuivrait que ces empressés continueraient à recourir aux écoles spéciales de préparation. Mais, comme d'autre part ils ne pourraient se présenter à l'examen d'admission avant un âge déterminé, leur nombre diminuerait automatiquement et au contraire le nombre de ceux qui seraient contraints de faire des études régulières augmenterait en proportion. C'est là, retenons-le bien, le but vers lequel nous tendons.

Au sujet du programme actuel, il est cependant un point sur lequel il importe d'attirer l'attention. Quand on exigera la présentation du diplôme de bachelier, certains candidats auront terminé le cours de huit années et cependant n'auront pas réussi à conquérir ce diplôme. Pour ces candidats, il faudra bien que les Chambres établissent un examen d'admission. Eh bien ! nous voudrions que le programme de cet examen fût conforme à celui qui est établi pour l'obtention du diplôme de bachelier. Or, celui-ci ne contient pas certaines matières élémentaires, comme par exemple l'arithmétique, lesquelles figurent aujourd'hui au programme. Il faudrait donc là-dessus reviser ce dernier.

La revision de ce programme devrait être faite le plus tôt possible. La liste nouvelle de matières, qui sortirait de cette revision, pourrait être imposée immédiatement aux candidats qui préfèrent se présenter à l'examen des Chambres. Cette refonte ferait disparaître la multiplicité des modifications successives. Le jour où l'on exigera le diplôme de bachelier, toute l'organisation, en ce qui concernerait les candidats non-diplômés, serait déjà non seulement en voie de préparation, mais en plein fonctionnement.



5. Pour établir la comparaison qu'ils ont faite entre les cours d'études anglais et français, le rapporteur et son collègue sont partis du cours classique. C'était le point de départ le moins compliqué. De plus, ils ont adopté le système newyorkais des *counts*, *units* ou *credits*. Dans ce système, un *credit* attribué à une matière quelconque équivaut à une heure d'enseignement par semaine collégiale de cinq jours pendant une année de quarante semaines.

Comme le montrent les tableaux ci-après, cette comparaison conduit à d'intéressantes observations. La différence radicale entre les systèmes anglais et français consiste en ceci : le premier mêle, dans une proportion presque égale, les matières scientifiques et littéraires pendant tout le cours d'études, accordant néanmoins plus aux sciences, au début du cours, et davantage aux lettres, à la fin ; le second insiste au début sur la littérature et réserve pour les dernières années presque tout l'enseignement scientifique. Lequel de ces systèmes l'emporte sur l'autre ? Il ne nous appartient pas de nous prononcer là-dessus. Le fait, c'est que les deux systèmes procurent une culture générale de haute valeur et que, dans l'ensemble, la somme des *credits* affectés à chaque matière est remarquablement égale.

6. C'est en tenant compte des programmes d'études de ces deux cours que nous avons proposé, comme premières exigences, cinq années. Dans l'enseignement anglais et français, il existe d'autres espèces de cours. Les matières qu'on y enseigne diffèrent, dans l'un comme dans l'autre, de celles que nous avons comparées. Il serait facile, pour chacun de ces cours, de dresser une liste semblable à celle que nous annexons ici. Il serait également facile, avec notre système de *counts* ou *credits*, de déterminer l'importance ou la valeur de chaque matière, de façon à établir le rapport entre ces cours divers et le cours classique adopté comme point de départ pour la comparaison. Ce sont là des détails que l'on n'aura guère de peine à fixer.

Pour le moment, la question capitale était celle-ci : " Comment améliorer la valeur intellectuelle des candidats, de façon à ne laisser entrer à l'école que des étudiants vraiment compétents et à en écarter de plus en plus les élèves issus des écoles spéciales de préparation ? " Pour l'exprimer encore une fois, la solution selon nous est



celle-ci : d'un côté faciliter l'admission à ceux qui pendant un certain nombre d'années ont suivi un cours régulier d'études et y ont obtenu des notes satisfaisantes; d'un autre côté, opposer une barrière à ceux qui désertent les collèges où l'on enseigne ce cours régulier pour s'inscrire dans des écoles spéciales de préparation.

WILLIAM McLAREN.

(Traduction de Emile Chartier.)

## II

*Comment faire, de tous les futurs hommes de profession, des praticiens qui joignent au sérieux de la compétence professionnelle la solidité de la culture générale? Comment atteindre ce but sans nuire au recrutement nécessaire des écoles professionnelles? Tels sont les deux problèmes auxquels ce rapport tente d'apporter un essai de solution.*

On s'accorde à le reconnaître : on ne sera parvenu au but que le jour où tous les aspirants à une profession auront parcouru le cycle complet des études classiques ou au moins classico-commerciales. Mais en interdire actuellement l'entrée à tous ceux qui n'ont pas achevé ces études, c'est paralyser le recrutement des écoles professionnelles. De plus, en vertu de la loi, deux portes donnent aujourd'hui accès aux professions : le certificat professionnel (*brevet*) et le baccalauréat. Or, d'une part, exiger dès maintenant de tous les aspirants la présentation d'un diplôme de bachelier, ce serait également paralyser le recrutement pour quatre ou cinq ans, sinon plus. D'autre part, il est bien vrai, l'expérience l'a prouvé, que le certificat professionnel peut s'obtenir assez facilement après deux années ou même une année d'études dans une institution spéciale de préparation. Le fait démontre que la possession de ce certificat n'atteste pas toujours une préparation sérieuse et que, plus vite on imposera à tous une formation solide, mieux ce sera. Seulement, l'imposition d'une culture vraiment complète, comme celle des collèges par exemple, ne peut s'opérer que graduellement, si l'on ne veut pas blesser certaines susceptibilités. Il faut donc, en raison de ces trois difficultés actuelles, se

contenter d'un règlement qui améliore d'époque en époque, sinon d'année en année, la culture générale des recrues.

Pour atteindre cette fin, trois moyens semblent s'offrir :

a) Elever, de tant d'années en tant d'années, la somme des connaissances requises pour l'admission jusqu'à ce que, au bout de tant d'années, le cours complet d'études devienne obligatoire ;

b) Simultanément, rendre le programme de l'examen d'admission assez difficile ou exiger des candidats à cet examen un âge assez avancé pour qu'ils aient autant d'intérêt, sinon plus, à conquérir par un cours complet le diplôme de bachelier ;

c) En attendant, admettre comme l'équivalent du certificat professionnel un certificat décerné par les autorités des collèges. Ce témoignage attesterait que le candidat a suivi, dans l'un ou l'autre d'entre eux, tant d'années d'études, qu'il y a consacré tant d'heures à tant de matières essentielles à toute culture générale et qu'il a conservé, à l'examen de chacune, un pourcentage de tant.

Les deux premiers moyens sont ceux qu'il faut imposer graduellement, si l'on veut obtenir un résultat sérieux. Le dernier est la mesure provisoire. Elle a pour objet à la fois de prévenir les difficultés du recrutement, de laisser ouvert l'accès de la profession à des sujets qui possèdent déjà une certaine culture, de diminuer peu à peu le prestige qui entoure actuellement l'examen professionnel d'admission, et, par contre-coup, de relever celui des études classiques ou au moins classico-commerciales.

Comment appliquer cette mesure provisoire ? Pour déterminer ce point, le rapporteur et son collègue ont comparé les horaires et les programmes des collèges classiques français, tel celui de Saint-Hyacinthe, avec ceux des *High Schools* et des *College Courses* anglais, dont McGill est le type.<sup>2</sup> Cette comparaison les a conduits à des conclusions assez imprévues. Le résultat d'ensemble de cette comparaison est annexé en appendice à ce rapport.

---

<sup>2</sup> Si l'on acceptait le principe du projet, il faudrait établir un semblable parallèle entre les collèges classico-commerciaux français et le *Scientific Course* de McGill.

Ce tableau d'ensemble suggère plusieurs réflexions. Les suivantes concernent directement notre sujet :

*a)* Dans les collèges anglais comme français, le programme collégial des cinq premières années impose, en fait de lettres, l'enseignement du grec, du latin, du français et de l'anglais, de l'histoire universelle et de celle des littératures, des préceptes littéraires et de la géographie. En fait de sciences, il comporte l'étude des mathématiques partout et en plus, à McGill, celui de la chimie. Aucun des deux programmes n'inclut la philosophie et les sciences naturelles avant la septième année ;

*b)* Dans les collèges anglais, l'enseignement des sciences pendant les cinq premières années est presque le double de ce qu'il est pendant les trois dernières. Inversement, dans les collèges français, il est trois fois plus considérable pendant les trois dernières que pendant les cinq premières ;

*c)* Au contraire, l'enseignement des lettres dans les collèges français est cinq fois plus considérable pendant les cinq premières années que pendant les trois dernières. Dans les collèges anglais, pendant cette même période des trois dernières années, il est le triple de ce qu'il est pendant les cinq premières ;

*d)* En somme, pendant les cinq premières années, les collèges français donnent plus d'importance aux lettres, les anglais aux sciences ; pendant les trois dernières, les maisons anglaises insistent sur les lettres, les françaises sur les sciences.

D'après ces données, il semble d'abord possible d'établir une équivalence entre l'examen professionnel d'admission et le cours des collèges français et anglais. On prendrait pour base première le nombre d'années de cours. Si l'on compare le programme de l'examen avec celui des cinq premières années de cours dans les collèges, on constate que ceux-ci fournissent, pendant ce temps, une somme de connaissances fort supérieure à celle que suppose l'obtention du certificat professionnel. A la rigueur, cette première base pourrait donc suffire. Si on la trouve insuffisante, on pourrait en plus établir l'équivalence sur le nombre de matières à étudier comme essentielles à la culture générale et, simul-

tanément, sur le pourcentage de points à conserver à l'examen de chaque matière. Les collèges anglais développent davantage l'étude des sciences, les collèges français celle des lettres. Il n'y aurait qu'à exiger des élèves des premiers, sur les matières scientifiques, un pourcentage d'heures et de points plus élevé que sur les matières littéraires; dans les collèges français, le même pourcentage serait au contraire plus élevé pour les lettres que pour les sciences. Par ce procédé on sauvegarderait deux systèmes d'instruction appuyés sur des principes différents et auxquels nul des tenants de part et d'autre ne voudra certainement renoncer. La mesure provisoire se trouvant abrogée quand le cours complet sera devenu obligatoire, le pourcentage dans les deux sections sera le même pour les élèves anglais et français.

Cette équivalence possible serait aussi absolument juste. D'abord, ce qu'on attend de l'aspirant-professionnel, c'est une connaissance suffisante des éléments des sciences et des lettres. Qui niera que cinq années d'études, en attendant qu'on puisse exiger davantage, cinq années d'études faites posément et surveillées par des maîtres vigilants, valent bien l'année ou les deux années que l'on consacre à la préparation de l'examen professionnel dans une école spéciale? Ici, on se livre au "chauffage" et l'on torture la mémoire; l'examen subi, celle-ci se débarrasse le plus tôt possible d'un fardeau dont elle s'était chargée uniquement en vue d'un succès momentané. Là, on acquiert une culture qui, pour ne pas être complète encore, l'emporte de beaucoup sur le gavage des "nids à brevets". De plus, il est vrai que, pendant ces cinq premières années, les études littéraires sont plus considérables dans les collèges français, les études scientifiques dans les collèges anglais. Mais la différence dans le pourcentage d'heures et de points, dont il a été question plus haut, équilibrerait les deux situations. Enfin, en exigeant la cinquième année, on admettrait dans la profession des jeunes gens déjà initiés aux méthodes proprement universitaires. Dès la première année du *College Course* chez les Anglais, dès la première année du *cours de lettres* chez les Français, le système des cours ou conférences remplace à peu près le système des classes ou leçons. De toute façon donc, l'équivalence proposée ne blesse en rien la justice due aux porteurs du certificat professionnel.



Dès lors, puisqu'elle est possible et légitime, pourquoi ne reconnaîtrait-on pas dès 1921 cette équivalence entre le certificat collégial et le certificat professionnel? Cette reconnaissance procurerait un avantage immédiat. Les jeunes gens qui ont commencé leurs études classiques, au lieu de les interrompre comme aujourd'hui après la deuxième ou la troisième année, les continueraient nécessairement jusqu'après la cinquième. Il ne resterait plus qu'à compléter la mesure d'années en années, pour ne pas brusquer l'imposition d'un changement aussi désirable. En 1922, on pourrait imposer en plus la sixième année, et, en 1924, les deux dernières années du cours à la fois, vu qu'elles sont inséparables dans la pratique. A partir de 1926, tous les futurs professionnels auraient reçu, avant leur admission, une culture générale complète, leurs prédécesseurs d'ici là une formation satisfaisante. C'était le but à atteindre. On y sera parvenu graduellement, sans imposer d'un coup le cours complet, sans supprimer le certificat professionnel encore exigible de ceux qui auront échoué au baccalauréat et donc sans nuire, en attendant, au recrutement des écoles.

Pour conclure, si l'on agrée le principe de ce projet, le rapporteur et son collègue aideront avec plaisir à déterminer le nombre d'heures de cours à suivre et le pourcentage de points à conserver sur chaque matière en 1921, puis de 1921 à 1924. Ils contribueront avec le même plaisir à la comparaison qu'il faudra faire entre les programmes des trois sortes de collèges où les candidats sont susceptibles d'avoir étudié pendant les cinq, six ou huit années prescrites.

Chanoine EMILE CHARTIER.

---



## HOW TO RAISE THE EDUCATIONAL STANDARD OF PROFESSIONAL MEN <sup>1</sup>

### I

How are we to turn all future professional men into good practitioners who are at the same time equipped with a broad general culture? How are we to arrive at this goal without interfering with the necessary recruitment to the profession? Such are the two problems to which this report attempts to bring one form of solution.

It is generally accepted that the real goal will not have been attained unless when all those aspiring to a profession shall have completed the full course of study leading to the B. A. degree in one or other of the recognized institutions, French or English. But to close the door at this moment to all those who had not completed these studies would result in a paralysis of the recruitment to the professional schools. At the present time, by virtue of the law, two doors give access to the profession: the Board examination and the B. A. degree. Now, on the one hand, to demand, from now on, the possession of a B. A. degree on the part of all candidates, would, as above, paralyse the recruitment for four or five years if not more. On the other hand, past experience has shown repeatedly that the Board examination can be passed with comparative ease after two years, or even one year, of study in a cramming-school. This fact proves that the possession of the Board's Diploma does not always imply a proper preparation for the examination and that the sooner a previous course of study of real value be insisted on from all candidates, the better will it be. Only, the requirement of a really

---

<sup>1</sup> The reports were set, at the request of the Board of Dental Surgeons, by a Committee including Dr Joseph Nolin, president, with Professors William McLaren, of the Montreal High School, and Canon Emile Chartier, of Montreal University. — Both reports were written separately by the authors.

complete culture, such as that given by the colleges for example, can only be introduced gradually, if one wishes to avoid wounding certain susceptibilities.

We must then, on account of these three present difficulties, be satisfied with a regulation which will result in a periodical, if not annual, amelioration of the general culture of the candidates.

To attain this end, three means seem to be open to the Boards of Governors :

a) Every such number of years to raise the required total number of subjects studied until, at the end of so many years, the complete course of studies become obligatory ;

b) Simultaneously, make the Board examination difficult enough, or increase the limit of age required by the candidate to such an extent, that the latter would have as much interest, if not more so, to acquire his B. A. degree after a complete course, as to sit for the Board examination :

c) Meanwhile accept as the equivalent of the Diploma a certificate awarded by the College authorities. This document would certify that the candidate had made, in one or other of the recognized institutions, so many years of study, that he had given so many hours to such and such subjects, essential to all general culture, and that he had secured in each examination a percentage of so much.

The two first means are those which must be imposed gradually, if a result of real value is to be obtained.

The third is a temporary measure. It has as its object, at one and the same time, to avoid the difficulties of recruitment, to allow those to enter the profession who already possess a certain culture, to gradually take away from the prestige at present surrounding the Diploma, and, as a counter-effect, to add to that of the regular studies in the usual institutions.

How are we to apply this provisional measure? To decide this point, the writer and his colleague have compared the time-tables and the courses of study of the French Classical Colleges, such as,

that of St. Hyacinthe, with those of the English High Schools and Colleges, of which McGill is the type, taking in the latter a purely classical course throughout.

This comparison has led the Committee to certain rather unexpected conclusions. In the Appendix are given in the first place the tabulated results.

This table of results suggests several conclusions. The following directly concern our subject.

a) In the English as in the French educational institutions, the programme of work for the first five years includes, on the literary side, the teaching of Greek, Latin, French, English, General History and History of Literature, Literary Composition and Geography; on the Science side it includes the study of Mathematics in both, and in addition, that of Chemistry in the English Course. Neither of the two programmes includes Philosophy or Natural Science (such as Botany), before the seventh year;

b) In the English institutions, the science teaching during the first five years is almost the double of what it is during the three last years. Inversely, in the French Colleges it is three times greater during the three last than during the first five years;

c) On the other hand, the teaching of literary subjects in the French Colleges is five times greater during the first five years than during the three last years; while in the English institutions literary subjects during the last three years take up three times what they do during the first five years;

d) In short, during the first five years, the French Colleges attach more importance to their literary studies, the English to their science; during the three last years, the English institutions pay more attention to their literary studies, the French to their science.

In the first place it seems possible to establish, according to the above data, an equivalence between the Diploma and the French and English courses of study. The first basis of equivalence would be the number of years of study. Now, if we compare the list of sub-

jects for the Board Examination, with that of the first five years in the Colleges, we see at once that the latter, over this period of time, furnish a total of knowledge much superior to that which the passing of the Board examination implies. Strictly speaking therefore, the first basis of equivalence might be taken as sufficient. If it were found insufficient, one might in addition establish the equivalence on a consideration of those subjects studied which are essential to all general culture, at the same time taking into account the percentage of marks to be obtained in the examinations on each subject. The English institutions, in the number of years considered, develop to a greater degree the study of scientific subjects, the French Colleges that of the literary subjects. We should only have to demand from the students of the first a greater percentage of hours of study and of marks obtained in their science than in their literary subjects; in the French Colleges, the percentage would, on the other hand, be greater for the literary subjects than for the science. By this method, two systems of education based on different principles would be conserved, for on neither hand would any of the holders thereof agree to a change in their system in itself. When the complete course of studies will have become obligatory, the percentage in the two sections will be the same for both English and French students.

This possible equivalence would be just and right in every way. In the first place, what one expects to find in the aspiring professional man, is a sufficient knowledge of the elements of science and literary subjects. Who will deny that five years of study, until such time as we can ask for more, five years of study carried on in a normal steady fashion under the direction of vigilant teachers, are well worth the year or two which are given to the preparation for the Board examination in a cramming-school? In the latter, straight cramming is resorted to, the memory being stuffed with information, the whole of which, once the examination is over, is discarded at the earliest possible moment, it being nothing but a burden which the memory had carried in view of momentary success.

According to the alternative system, a student acquires a certain culture, which, while not yet complete, is infinitely superior to the stuffing of the cramming-schools.



Further, it is true that, during the first five years, literary studies take up the greater part of the time in the French Colleges, scientific studies in the English institutions. But the proposed difference in the percentage of hours of study and of marks gained, which has been discussed above, would balance the two positions.

Finally, in asking for the fifth year, we should be admitting to their professional studies students already accustomed to University methods properly so-called. From the first year of *College Course* on the English side, from the first year of the *cours de lettres* on the French, the system of lectures almost everywhere replaces the system of classes or lessons. . . . In no way, therefore, does the equivalence proposed work an injustice towards those already holding the Board Diploma.

Since then it is possible and legitimate to do so, why should we not from 1921 onwards recognize this equivalence between the fifth year college certificate and the Diploma? Such recognition would secure an immediate advantage. Young fellows who had started on their secondary education, instead of interrupting them as they do today at the end of the second or third year, would necessarily continue them until the end of the fifth year.

There would remain but to complete the measure from year to year, so as not to introduce the change, desirable though it be, too abruptly. In 1922 the Board could demand the sixth year in addition, and in 1924 the last years of the course at once, since the latter are inseparable in practice.

From 1926 onwards all future professional men would have received, before starting their professional studies, a complete general culture; their predecessors, from now until that time, a fairly satisfactory formation.

It was the goal which we had in view. We shall have reached it gradually, without imposing at one stroke the complete college course, without suppressing the Diploma, and therefore without, meanwhile, interfering with the recruitment to the profession.

In conclusion, if the Boards accept this project in principle, the writer and his colleague will have much pleasure in helping them to determine the number of hours of class to be at-



tended, and the percentage of marks to be made in each subject in 1921 and then from 1921 to 1924. They will lend their assistance with the same pleasure towards making the comparison which must be made between the programme of study of the three kinds of College in which the candidates may have completed their five, six or eight years of study.

CANON EMILE CHARTIER.

Ph. D., M. A., Lic. litt. (Paris.).

*Dean of the Faculty of Letters  
of Montreal University.*

(Translated by William McLaren.)

## II

1. The examination as it now stands comprises a wide programme of subjects, some thirteen in all.

The main object aimed at, in requesting aspiring professional men to pass such an examination as that of the Boards, is to ensure their being possessed of a liberal education and general knowledge as the outcome of a course of continuous study over a number of years.

But what do we know of the majority of candidates? These give but little thought as to whether they do or do not make good marks in their ordinary school work. Indeed they hasten to leave school as early as is practicable and attend cramming-schools, where they are prepared for passing the Board examination in one or two years, no matter what their previous school education or record may have been. Their memories are packed for the occasion of the examination alone and it is undoubted that any passing knowledge which they may have had is soon quickly forgotten or discarded.

It is a well-known fact amongst educationalists that the only road to real general knowledge, and the improved or cultured mind accompanying such knowledge, is that travelled by the student who pursues a regular course of study over a number of consecutive

years. Such a goal cannot possibly be attained by a system of cramming such as the present examination conditions tend to encourage. It can safely be said therefore that these conditions defeat the very purpose for which the examination was originally instituted, that is to say, the ensuring of the candidate being possessed of general knowledge and culture acquired through continuous study over a number of years.

The fault of the present system is therefore obvious to all who come to examine it, and may be summed up by saying that, whereas a list of subjects for examination is drawn up and papers on these set, there is no attention whatever paid to the question of how the candidates have prepared themselves for the examination, which is the feature nevertheless, rather than the ability to pass a given test, which must always determine the real nature of the candidates' knowledge.

Keeping this summing-up strictly before us therefore, and not allowing ourselves to be drawn aside by other questions for the moment, the problem is how best to meet and to solve this question.

2. The solution must obviously have as its main feature the encouraging of prospective candidates to remain at their ordinary schools or colleges until they wish to commence their professional studies, rather than to leave these, as the practice now is, and to attend special cramming-schools. Evidently, the solution par excellence would be the requesting of a B. A. degree, which would be a guarantee in itself of the candidates' preparation and attainments. Whilst setting this as our ideal, however, to which we may attain gradually, it is not practicable, nor would it be fair, suddenly to insist on such qualification. Besides, the numbers coming forward to take up their professional studies would at once be reduced and several years would have to pass before the numbers would become normal again.

But if we could not, in fairness, ask for a complete college course from our candidates, we should be perfectly justified, and should thus be solving our problem, in giving more favorable consideration to those who had remained at school or college over a certain number of years, whilst keeping the *entrée* difficult for those who wished

to avoid these years of study by making a short-cut through the cramming-schools.

The Boards could, for example, remembering always that the object in view is to have candidates come forward who have been real students, let it be known that from a certain year onward, say 1921, a candidate who could show by certificate that he had successfully passed all his school and college examinations over a certain minimum number of years, would be granted a pass from the Boards without further examination. A candidate on the other hand who could not show such a record of school and college would be required to pass a Board examination, and in addition he would be prohibited from taking such examination until he had attained a certain minimum age, to be fixed by the Boards. The tendency of such a regulation would be to make candidates, in their own interests, remain at school and college, putting in good steady work, in order to obtain the regulation qualifications asked for.

3. Granted that this is the type of solution best suited to our needs, it remains to be considered what is the most suitable number of years of study to lay down as the minimum to begin with.

There is no doubt whatever in my mind that were the Boards to accept the High School graduating certificate (French or English), this would already be a real step in advance and would bring forward a much better type of candidate than at present, i. e., from the point of view of general knowledge and culture as well as from that of being a real student accustomed to regular normal study.

But I consider that the accepting of this standard would not embody all the improvement that could be wished for, even putting the latter at its minimum. School boys, as such, are not really fitted to immediately profit in the highest degree from their professional classes. They are still accustomed to class-room supervision and regulated study. The art of independent study has not yet been acquired, and it would certainly be very much to the benefit of the professional schools had their students already been initiated to University, as compared with school methods.

Bearing in mind therefore all the desiderata under consideration, it would seem that the most suitable minimum number of years to

ask for would be five years of secondary education, that is to say, four years of High School and one year of College course, the Belles Lettres of the French Colleges in other words.

A candidate who could show certificates of regular passing of examination up to such a point in his studies would fulfil the continuous and regular study conditions laid down as so desirable. He would in addition have passed through the transition-stage separating the school-boy from the College student; he would have learnt to know the difference between a class-room and a lecture-hall, and in so far would be the better fitted to immediately derive the maximum of benefit from his professional studies.

This then forms the conclusion to which the Committee has come, and for the reasons given. Having in view the ultimate requirement of a B. A. degree as the qualification, the minimum number of years required could be increased by one every so many years, so as to gradually attain the real goal without stopping the recruiting of the profession or too suddenly changing the character of the conditions of entry. In ten or twelve years' time, the B. A. requirement would have been reached in easy stages.

4. If the question under consideration at present had been the revision of the list of subjects of examination, pure and simple, the tendency of the Committee would have been to suggest the elimination of certain subjects altogether, as being direct incentives to those who entertain the idea of attending cramming-schools. A comparative study of the complete courses of study of the French and English colleges, leading to the B. A. degree (starting from the 1st year of High School), shows that Philosophy, for example, appears in neither of these courses until the 7th year, i. e., 3rd year of College course, but at that point it appears in both French and English courses. Having in view the kind of candidate at present coming forward, therefore, the majority of whom have not even finished High School properly, far less 3rd year of College, it is not consistent that such an advanced subject should appear in the list. The same might be said of the Botany paper, for similar reasons.—But such revision of subjects is not our real problem for the moment, and, in fact, remembering once more the real problem we

are dealing with, viz.: the endeavour to secure candidates who have been studying regularly over a number of years, I am inclined to the opinion that the advanced subjects mentioned should be retained, as a further discouragement for those who prefer not to remain regularly at school and college, and who therefore would be compelled to pass an examination set by the Boards. In their case, evidently, it would mean a cramming-school preparation, but the tendency would be to make such a type of candidate decrease in number, while the ranks of those regularly studying at school and college would be correspondingly increased, which is what we are aiming at.

There is one point however which might be mentioned in connection with the question of list of subjects of examination.

Ultimately, when the B. A. degree will be the requirement, there will be those coming forward who will have studied their full eight years, and yet have failed to take their degree. Such candidates should be asked to pass a Board examination, but based on the final subjects of a typical B. A. degree. These never include the elementary subjects such as arithmetic, etc., at present figuring on the Boards' list, which would certainly have to be revised in this respect. Such revision could with profit be carried out at once, and this revised list of subjects could immediately be given out as that on which the candidates preferring to take a Board examination would be required to pass. This would not involve so many succeeding changes and, when the day of the B. A. degree arrived, all the mechanism for the non-degree candidate would already be in a state not only of preparation but of activity.

5. The writer and his colleague have based all their comparisons of courses of study on the classical courses in both the French and English Schools and Universities. This formed the simplest basis of comparison, and, as the annexed tables show, many interesting figures result from the comparison. The system of "counts" or "credits" was adopted, i. e. one credit in any subject is reckoned as one hour's study per week over a school session.

It is easily noticeable that the French and English systems differ radically in this, viz., that the latter have a fairly even mixture of their scientific and literary subjects throughout, with perhaps



more science than literature at first and then vice-versa, while the French system consists in taking chiefly literary subjects first, and then practically all the science in the final years. Which system is superior is not for us to say, but the fact is that each results in a general mental training of very high value, and *in the total*, the sums of credit to each of the subjects are remarkably similar.

6. The minimum number of five years has been decided on having in view the subjects studied in the two courses compared. There are other courses of study in existence, in both the French and English systems, in which the list of subjects studied differs from those tabulated. It would be an easy matter to draw up similar tables for each of the other courses, and by the system of counts or credits to allocate the importance or value to be assigned to each subject so as to establish an equivalence with the classical courses, taken as standard.

These are matters of detail which are easily capable of arrangement.

For the moment, the main problem stands: "How are we to make for an improvement in the type of candidate, so as to attract the real student, rather than the product of a cramming-school?" The solution, to repeat it once more, is, in my opinion, to be found most simply by making the entrance relatively easy for those who remain regularly at school and college for the minimum number of years, and who have a creditable record there, while putting up barriers for those who prefer to abandon their regular studies for other means of acquiring their knowledge.

WILLIAM McLAREN, M. A., B. Sc.

*Montreal High School.*

---

APPENDICE I — APPENDIX I

TABLEAU D'ÉQUIVALENCE<sup>1</sup> — TABLE OF EQUIVALENCE

1. Matières du cours classique complet — Subjects of the whole  
Classical Course.

COURS COLLÉGIAL — HIGH SCHOOL

MATIÈRES SUBJECTS	1re ANNÉE 1st YEAR		2e ANNÉE 2nd YEAR		3e ANNÉE 3rd YEAR		4e ANNÉE 4th YEAR	
	Angl. Engl.	Fran. Fren.	Angl. Engl.	Fran. Fren.	Angl. Engl.	Fran. Fren.	Angl. Engl.	Fran. Fren.
Langue maternelle Mother tongue . . .	5¼	5	4¾	5	1½	3¾	1¾	2½
Langue seconde . . . Second language . . .	2½	3	3	3	3	3	2¾	3
Littérature—Literature					2		2½	3¾
Latin . . . . .	3	7½	4¼	8¾	4	5	5¼	5
Grec — Greek . . . .					3¾	5	4	2½
Histoire — History . .	2½	3¾	2¼	2½	1½	2½	½	2½
Géographie—Geography	1½	3¾	1	3¾		3¾		
Mathématique . . . . . Mathematics . . . . .	4¼	2½	5	2½	6½	2½	4½	2
Chimie — Chemistry . .					1		2	
Calligraphie—Writing	1							
Diction — Elocution . .	1¼		1				½	
Dessin — Drawing . . .	2		2					
Gymnastique . . . . . Gymnastics . . . . .	½		½		½			
Totaux — Totals . . .	23¾	25½	23¾	25½	23¾	25½	23¾	21¼

<sup>1</sup> L'équivalence est ici établie pour les collèges classiques français (8 années) et les *High Schools* (4 années) plus les *College* ou *Arts' Courses* (4 années) anglais de la province de Québec. Elle est le fruit d'une enquête qui a porté sur douze institutions anglaises et douze institutions françaises. On a pris pour base commune le *count, unit* ou *credit* new-yorkais, lequel équivaut à une heure d'enseignement par semaine collégiale de cinq jours pendant une année de quarante semaines.

The Equivalence concerns the French classical institutions (8 years) and the English High Schools (4 years) with the English College or Arts' Courses (4 years) of Quebec. The New York count, unit or credit, has been taken as a common basis; it covers one hour teaching per week during forty weeks of five days.

COURS UNIVERSITAIRE — COLLEGE COURSE

MATIÈRES SUBJECTS	5e ANNÉE 5th YEAR		6e ANNÉE 6th YEAR		7e ANNÉE 7th YEAR		8e ANNÉE 8th YEAR	
	Angl. Engl.	Fran. Fren.	Angl. Engl.	Fran. Fren.	Angl. Engl.	Fran. Fren.	Angl. Engl.	Fran. Fren.
Langue maternelle . Mother tongue . .	1	2½	1	2½	2		2	
Langue seconde . . . Second language . .	4	3	4	3				
Littérature—Literature	2	5	3	5	4		4	
Latin . . . . .	4	3¾	4	3¾				
Grec — Greek . . .	4	2½		2½				
Histoire — History .	1	2½		2½		½	4	½
Mathématique . . . . Mathematics . . . .	4	2		2½		7		
Philosophie—Philosophy					4	9½	4	9½
Physique — Physics .			4					5
Chimie et sciences naturelles . . . . .					7	3		5
Chemistry and Science								
Totaux — Totals . .	20	21¼	16	21¾	17	20	14	20

2. Résumé (division en 5 et 3 années) → Summing-up (divided into 5 and 3 years)

LITTÉRATURE LITERARY TRAINING	5 premières années 5 first years		3 dernières années 3 last years		Cours complet Whole course	
	Anglais English	Français French	Anglais English	Français French	Anglais English	Français French
Langue maternelle . Mother tongue . .	14¼	18¾	5	2½	19¼	21¼
Langue seconde . . . Second language . .	11¼	15	8	3	15¼	18
Littérature—Literature	6½	8¾	11	3	17½	13¾
Latin . . . . .	20½	30	4	3¾	24½	33¾
Grec — Greek . . .	11¾	10	0	2½	11¾	12½
Histoire — History .	7½	13¾	4	3½	11¼	17¼
Géographie—Geography	2½	11¼	0	0	2½	11¼
Totaux — Totals . .	74½	107½	32	20¼	106½	127¾

SCIENCES — SCIENTIFIC TRAINING

Mathématique . . . . Mathematics . . . .	24¼	11½	0	9½	24¼	21
Chimie — Chemistry .	3	0	7	4	10	4
Physique — Physics .	0	0	4	5	4	5
Sciences naturelles . Science . . . . .	0	0	0	4	0	4
Philosophie—Philosophy	0	0	8	19	8	19
Totaux — Totals . .	27¼	11½	19	41½	46¼	53

SPÉCIAL — SPECIAL SUBJECTS

(Diction, calligraphie, dessin, gymnastique) (Elocution, writing, drawing, gymnastics)	9¼	0	0	0	9¼	0
---	----	---	---	---	----	---

RÉSUMÉ GÉNÉRAL — GENERAL SUMMING-UP

Lettres—Literary train.	74½	107½	32	20¼	106½	127¾
Sciences . . . . . Scientific training	27¼	11½	19	41½	46¼	53
Spécial—Special subjects	9¼	0	0	0	9¼	0
Total général . . .	111	119	51	61¾	162	180¾
Total sum . . .						

3. Résumé (division en 4 et 4 années) — Summing-up (divided into 4 and 4 years)

LITÉRATURE LETRES	Années 1—4 Years 1—4		Années 5—8 Years 5—8		8 années Years 1—8	
	Anglais English	Français French	Anglais English	Français French	Anglais English	Français French
Langue maternelle . . Mother tongue . .	13¼	16¼	6	5	19¼	21¼
Langue seconde . . . Second language . .	11¼	12	8	6	19¼	18
Littérature—Literature	4½	3¾	13	10	17½	13¾
Latin . . . . .	16½	26¼	8	7½	24½	33¾
Grec — Greek . . . .	7¾	7½	4	5	11¾	12½
Histoire — History . .	6¾	11¼	5	6	11¾	17¼
Géographie—Geography	2½	11¼			2½	11¼
Totaux — Totals . . .	62½	88¼	44	39½	106½	127¾

SCIENCES — SCIENTIFIC TRAINING

Mathématique . . . . Mathematics . . . .	20¼	9½	4	11½	24¼	21
Chimie — Chemistry . .	3		7	4	10	4
Physique — Physics . .			4	5	4	5
Sciences naturelles . . Science . . . . .				4		4
Philosophie—Philosophy			8	19	8	19
Totaux — Totals . . .	23¼	9½	23	43½	46¼	53

RÉSUMÉ GÉNÉRAL — GENERAL SUMMING-UP

Lettres — Literary . .	62½	88¼	44	39½	106½	127¾
Sciences — Scientific . .	23¼	9½	23	43½	46¼	53
Spécial (callig., dessin, diction, gymnastique) Special Subjects . . .	9¼				9¼	
Total général . . . .	95	97¾	67	83	162	180¾
Total sum . . . . .						



## APPENDICE II — APPENDIX II

### PROJET DE RÈGLEMENT

a) La base des exigences serait l'*unité*. Elle représente une heure de classe par semaine de cinq jours, durant une année scolaire de quarante semaines.

b) Le nombre minimum d'années serait de *cinq*. On entendrait par là cinq années complètes d'un cours classique suivi dans une institution d'enseignement secondaire de la province de Québec reconnue par chaque Chambre professionnelle.

c) Pour être reconnue, une institution devrait accepter les conditions suivantes :

1. La moyenne totale *minima* des cinq années devrait être de 90 unités obligatoires complétées par les matières facultatives ou le surplus des unités obligatoires.;

2. Les matières obligatoires, et la moyenne *minima* pour chacune d'elles, seraient :

Langue maternelle . . .	16	soit 640 heures en cinq ans		
Langue seconde . . .	11	— 440	—	—
Latin . . . . .	13	— 520	—	—
Histoire, géographie . . .	8	— 320	—	—
Mathématique . . . . .	11	— 440	—	—
			<hr/>	
Total . . . . .	59	— 2360	—	—

3. Les matières facultatives seraient :

Grec,  
Sciences naturelles,  
Dessin,  
Langues étrangères.

4. L'élève qui a étudié dans une institution dont les cinq premières années ne lui permettent pas d'atteindre la moyenne totale pourrait chercher à l'atteindre par une année d'études supplémentaire.

d) Pendant les cinq années en question, l'élève devrait avoir subi avec succès les examens requis par l'institution et produire à ce sujet une attestation du supérieur.

e) Ceux qui ne rempliraient pas ces conditions devraient subir l'examen pour obtenir le certificat d'admission à l'étude (*brevet*), dont le programme serait dressé par l'Exécutif de chaque Chambre professionnelle. Avant de s'y présenter, ce candidat devrait avoir atteint l'âge de vingt ans.

f) Ce règlement serait provisoire. Quand la Chambre jugerait venu le temps propice, elle pourrait augmenter le nombre d'années actuellement requises jusqu'à ce qu'on soit arrivé au cours classique complet.

g) L'exécution de ce programme pourrait être confiée à une commission d'experts nommée par l'Exécutif et qui serait tenue de faire rapport à cet Exécutif.

#### PROPOSED RULES.

a) The basis of the requirements in any subject would be the *unit*, which represents 1 hour of class per five days' week over the entire school year of 40 weeks.

b) The minimum number of years of study would be five, that is to say, four years of High School, followed by the 1st year in Arts, these to be carried on in institutions of the Province of Quebec, recognized by the professional Bodies of the Province.

c) To be recognised by the Bodies such institutions would have to fulfil the following conditions:

1. The total minimum number of units for the five years (High School and College), including all subjects studied (as per list below), must be 90. Of these, 59 units must be in the obligatory subjects, the balance to be made up either with optional subjects, or with a surplus of obligatory subjects, or with a combination of both obligatory and optional subjects.

2. The obligatory subjects, and the minimum total number of units for each, would be:

Mother tongue . . . . .	16 Units.
Second language . . . . .	11 —
Latin . . . . .	13 —
History and Geography . . . . .	8 —
Mathematics . . . . .	11 —
	<hr/>
Total . . . . .	59 —

3. The optional subjects would be:

- Greek,
- Science,
- Drawing,
- Foreign Languages.

4. Any candidate, having studied in any institution of which the five years as above do not come up to the requirements as defined, may make up his total to the required minimum by spending an additional year in study.

*d)* During the five years above mentioned, the candidate must have passed all required examinations in each year, and must produce certificates to this effect, with mention of the marks obtained, such certificates to be signed by the Principal in the case of the High School and by the Registrar of the University in the case of the 1st year University Arts Course.

*e)* Any candidate failing to comply with the above requirements must pass an examination, the programme of which would be set by the professional Bodies. No candidate could present himself for such examination before the age of 20 years.

*f)* The present regulation would be provisional. At such time as the Bodies may decide, the minimum number of years of study may be increased until the full High School and Arts Course is required.

*g)* The application of these regulations might be entrusted to a Committee of experts appointed by the Boards of the professions who would report on their activities to the Boards.